

CYCL'@NET

— Mars 2022 // N° 69 —

PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 17 ET 18 MARS 2022 DU COMITÉ DIRECTEUR

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr

www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964

Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

INFORMATIONS

1 LA LOI SUR LA MODERNISATION DU SPORT

La loi sur la modernisation du sport a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 24 février dernier. Certains articles viennent en complément de la loi relative au respect des valeurs de la république du mois d'août 2021. Ce texte, qui compte 59 articles, aura pas mal d'incidences sur les statuts de la Fédération et ceux de nos structures.

La loi exige la parité dans les instances dirigeantes dès 2024 pour le niveau fédéral et 2028 pour le niveau régional, la limitation du nombre de mandats à trois pour le président. Les obligations de transparence pour les dirigeants sont étendues, dès 2024, pour le niveau fédéral et à partir de 2028, pour le niveau régional et départemental.

Le texte comprend un élargissement de prescription de l'activité physique adaptée aux patients atteints de maladies chroniques ou présentant des facteurs de risques tels que le surpoids, l'obésité ou l'hypertension artérielle. La loi prévoit que les personnes en perte d'autonomie pourront bénéficier de la prescription d'activité physique adaptée, prévoit une simplification du certificat médical. Le « Savoir rouler à vélo » et le « Savoir nager » sont définis comme savoirs sportifs fondamentaux et intègrent les programmes scolaires. Plusieurs articles définissent l'agrément et la délégation, les obligations de la Fédération et de ses structures, l'obligation d'établir un plan de lutte contre les violences et discriminations, de constituer un comité d'éthique.

La plupart de ces modifications viennent renforcer l'interprétation de ce qui existait déjà dans la loi.

2 LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT POUR LA FÉDÉRATION

Grâce aux travaux de l'Équipe technique nationale, deux dossiers importants ont pu aboutir.

- La Fédération est officiellement reconnue comme Centre de formation et pourra délivrer des diplômes aussi bien en interne qu'en externe : ces formations seront notamment accessibles dans le cadre du compte personnel de formation financé par les employeurs. Parmi les formations éligibles, le diplôme de moniteur fédéral et le CQP Éducateur mobilité à vélo. La mise en place, le référencement se feront en cours d'année et devraient être opérationnels pour 2023.

- Autre temps fort : le renouvellement de la délégation. La présidente et la directrice technique nationale étaient présentes au ministère des Sports le 15 mars pour la signature du contrat de délégation et du contrat d'engagement républicain. Ce dernier est un document qui reprend les grands principes de notre société : respect du citoyen, de son intégrité, lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination. Ces principes s'imposent à toutes les structures de la Fédération et la signature du contrat est une condition préalable à toute demande de subventions et d'aides sur action.

La délégation proprement dite n'est plus une simple déclaration mais un contrat, copieux, fixant, les droits et devoirs des parties. Sont notamment stipulées les activités concernées : la randonnée à vélo (quel que soit le type de vélo, route, VTT, Gravel, tandem, tricycle, VAE..), la longue distance, l'éducation routière sportive (qui comprend les concours d'éducation routière et les critères des jeunes).

Plus largement, la Fédération s'engage à développer les actions prioritaires du ministère : développement de la mixité et augmentation du nombre de femmes à tous les niveaux de structures, activités accessibles au plus grand nombre, développement du Sport-Santé, de la formation et des actions envers les jeunes. Si ce contrat court jusqu'à fin 2025, des points de situation intermédiaires sont prévus. Les liens avec l'ANS permettent de suivre les actions mises en œuvre.

3 VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Dans de nombreuses associations, y compris dans toutes les structures de la Fédération, on observe un manque crucial de bénévoles et le renouvellement des générations ne se fait plus ou difficilement. Certaines dispositions législatives sont susceptibles de favoriser l'accès à des fonctions bénévoles au sein de toutes les associations, que l'on soit en activité professionnelle, sans activité ou retraité.

Parmi ces dispositifs, le congé bénévole et le compte engagement citoyen. Des détails vous seront fournis dans le prochain Bulletin fédéral. Vous pouvez également consulter le site suivant :

www.associations.gouv.fr

DÉCISIONS

1 CHANGEMENT DE DATES ET LIEU DE RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

- 20 et 21 mai ▶ siège fédéral – Ivry-sur-Seine - 94 (prévu initialement au centre « Quatre vents »).
- 16 et 17 sept. ▶ siège fédéral – Ivry-sur-Seine - 94 (prévu initialement les 9 et 10 sept.).
- 21 et 22 oct. ▶ Centre « Quatre vents » – Aubusson-d'Auvergne - 63.

2 NOUVEAUX MEMBRES DE COMMISSIONS

Commission Féminines : Marie-Aude Raude, de Caudan (56) intègre la commission suite au départ de Cécile Clément (CoReg Bretagne).

Commission Communication : Nicolas Mangin (CoReg Île-de-France), ingénieur informatique et directeur technique architecture informatique qui aidera bénévolement à la mise en place de la transformation numérique de la Fédération et particulièrement sur l'application web mobile.

3 CONCOURS-PHOTO

Le concours photo de la Fédération est désormais complété par une nouvelle catégorie « Photographies numériques ». La taille minimale des clichés devra être de 2 Mo. Les modalités seront précisées pour être intégrées au règlement d'ici l'été.

4 CONVENTION PRÉ-ACCUEIL

Le cahier des charges de la convention Pré-accueil est modifié comme suit : un des objectifs est de favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés dans les clubs, exclusivement en saisie de la licence adulte ou de licence famille.

5 ADRESSES FFVÉLO

La Fédération a mis à disposition de ses structures des adresses courriels FFVélo. Celles-ci sont déployées aujourd'hui au niveau des CoReg et des CoDep. Le contingent d'adresses allouées gratuitement à la Fédération est limité (3 000 adresses). De plus, le support « hot line » du siège fédéral, n'est pas illimité. En outre, les adresses mises à disposition des structures nécessitent une utilisation régulière, au risque de voir les comptes non utilisés supprimés par Microsoft. Compte tenu de ces éléments, la Fédération ne prévoit pas actuellement d'étendre plus largement aux clubs la mise à disposition d'une adresse FFVélo. En fonction de la qualité du déploiement actuel dans les structures intermédiaires, la question sera traitée ultérieurement.

6 CONCENTRATION FAMILLES DU WEEK-END DE PENTECÔTE

La concentration Familles organisée les 4, 5 et 6 juin, lors du week-end de Pentecôte, à Savenay (44), inscrite au calendrier, ne bénéficie pas du label fédéral, ni de l'aide induite, en raison du non-respect du cahier des charges.

7 VEL'EUROPE

En raison du conflit ukrainien, le Vel'Europe, prévu du 14 mai au 6 juin, a dû modifier profondément son parcours initial. La traversée des pays baltes et le passage en Pologne ont été abandonnés, le nouveau parcours ira de Dunkerque à Stockholm et traversera le Benelux, l'Allemagne, le Danemark.

8 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

Le comité départemental du Lot a reçu un avis favorable pour l'organisation d'une Semaine européenne de cyclotourisme au cours de l'été 2025 à Prayssac.

9 JO 2024

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, un appel aux volontaires est lancé par le CNOSF et le COJO ; chaque fédération pourra présenter des candidatures. Des détails seront donnés dans une prochaine lettre d'information. **Contact : volontaires-paris2024@ffvelo.fr**

10 TOUTES ET TOUS À VÉLO

La manifestation « Toutes et tous à vélo » aura lieu à Paris, les 1^{er} et 2 juin 2024, avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.